

ÉTIQUETTE du contenant

(LOGO MANA)

GROUPE	4	6	HERBICIDES
--------	---	---	------------

BADGE

HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE Contient du bromoxynil et du MCPA

Pour usage sur
le BLÉ (dur, de printemps et d'hiver), l'ORGE, l'AVOINE, le LIN (y compris les variétés à faible teneur
linoléique), le MAÏS, le SEIGLE D'AUTOMNE, les GRAINES D'ALPISTES DES CANARIS
(*Phalaris canariensis*), les SEMIS DE GRAMINÉES et les GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES

AGRICOLE

GARANTIE :

Bromoxynil (présent sous forme d'esters) 225 g e.a./L
MCPA (présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle)..... 225 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION 16164 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

MAKHTESHIM-AGAN OF NORTH AMERICA INC.

4515, Falls of Neuse Road, bureau 300

Raleigh (NC) 27609

1 919 256-9300

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, APPELER LE
NUMÉRO D'URGENCE DE Makhteshim-Agan au 1 800 535-5053 (24 HEURES PAR JOUR).

**CONTENU NET : 4 litres à 1 050 litres
10 L TRAITENT 8 HECTARES**

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Enlever immédiatement tout concentré sur la peau ou dans les yeux. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants en nitrile résistant aux produits chimiques (p. ex., Edmont Sol-Vex n° 37-155/n° 37-145 ou Pioneer A-15) qui sont en bonne condition lors du mélange/chargement, du traitement et durant le nettoyage et les réparations. De plus, porter un tablier résistant aux produits chimiques durant le mélange/chargement. Les préposés à l'application aérienne et les préposés à l'application qui utilisent une cabine fermée ne sont pas tenus de porter des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement. Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. **NE PAS** les réutiliser. Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Ruissellement

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement comprennent, entre autres : pluie abondante, pente modérée à abrupte, sol dénudé, sol mal drainé (p. ex., un sol compacté, à texture fine ou à faible teneur en matière organique, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluie abondante est prévue. On peut minimiser la contamination des zones aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique risque de contaminer les eaux souterraines, surtout dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex., sable, sable loameux et loam sableux) et/ou la profondeur de la surface libre de la nappe est peu profonde.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières ni toute autre source d'eau.

Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits qui composent le mélange et respecter la zone tampon la plus élevée (la plus restreinte) des produits du mélange.

Épandage aérien : Les préposés à l'application par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants en nitrile résistant aux produits chimiques (p. ex., Edmont Sol-Vex n° 37-155/n° 37-145 ou Pioneer A-15) qui sont en bonne condition pendant le mélange et le chargement et pendant les activités de nettoyage et de réparation.

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE : Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans les 30 jours suivant l'application de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE. Retirer les animaux de boucherie champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Lorsqu'on utilise un des mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits qui composent le mélange et respecter la zone tampon la plus élevée (la plus restreinte).

PREMIERS SOINS :

Éloigner la victime de la zone contaminée; enlever les vêtements contaminés. Garder la victime confortablement au chaud et au repos. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le

bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information sur les soins médicaux de Makhteshim-Agan, en composant le numéro sans frais 1 877 250-9291. Ce produit contient un solvant d'hydrocarbures aromatiques.

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses musculaires et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Cette formulation d'herbicide sélectif émulsifiable BADGE se solidifie lorsque la température ambiante est inférieure à -20 °C mais elle redevient utilisable lorsque la température ambiante dépasse 0 °C. Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides afin de prévenir toute contamination croisée.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉTIQUETTE DU LIVRET

(LOGO MANA)

GROUPE	4	6	HERBICIDES
--------	---	---	------------

BADGE

HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE
Contient du bromoxynil et du MCPA

Pour usage sur
le BLÉ (dur, de printemps et d'hiver), l'ORGE, l'AVOINE, le LIN (y compris les variétés à faible teneur linolénique), le MAÏS, le SEIGLE D'AUTOMNE, les GRAINES d'ALPISTES DES CANARIS (*Phalaris canariensis*), les SEMIS DE GRAMINÉES et les GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES

AGRICOLE

GARANTIE :

Bromoxynil (présent sous forme d'esters) 225 g e.a./L
MCPA (présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle)..... 225 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION 16164 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

MAKHTESHIM-AGAN OF NORTH AMERICA INC.

4515, Falls of Neuse Road, bureau 300

Raleigh (NC) 27609

1 919 256-9300

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, APPELER LE NUMÉRO D'URGENCE DE Makhteshim-Agan au 1 800 535-5053 (24 HEURES PAR JOUR).

CONTENU NET : 4 litres à 1 050 litres
10 L TRAITENT 8 HECTARES

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Enlever immédiatement tout concentré sur la peau ou dans les yeux. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Ne pas faire plus d'une application par année sur le blé, l'orge, l'avoine, le lin et le maïs.

Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

Pour les graminées cultivées pour les semences, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants en nitrile résistant aux produits chimiques (p. ex., Edmont Sol-Vex n° 37-155/n° 37-145 ou Pioneer A-15) qui sont en bonne condition lors du mélange/chargement, de la pulvérisation et durant le nettoyage et les réparations. De plus, porter un tablier résistant aux produits chimiques durant le mélange/chargement. Les préposés à l'application aérienne et les préposés à l'application qui utilisent une cabine fermée ne sont pas tenus de porter des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser. Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

Épandage aérien : Les préposés à l'application par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants en nitrile résistant aux produits chimiques (p. ex., Edmont Sol-Vex n° 37-155/n° 37-145 ou Pioneer A-15) qui sont en bonne condition pendant le mélange et le chargement et pendant les activités de nettoyage et de réparations.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières ni autres sources d'eau.

Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits qui composent le mélange et respecter la zone tampon la plus élevée (la plus restreinte) des produits du mélange.

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE : Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans les 30 jours suivant l'application de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits qui composent le mélange et respecter la zone tampon la plus élevée (la plus restreinte) des produits du mélange.

PREMIERS SOINS :

Éloigner la victime de la zone contaminée; enlever les vêtements contaminés. Garder la victime confortablement au chaud et au repos. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information sur les soins médicaux de Makhteshim-Agan, en composant le numéro sans frais 1 877 250-9291. Ce produit contient un solvant d'hydrocarbures aromatiques.

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Cette formulation d'herbicide sélectif émulsifiable BADGE se solidifie lorsque la température ambiante est inférieure à -20 °C mais elle redevient utilisable lorsque la température ambiante dépasse 0 °C. Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides afin de prévenir toute contamination croisée éventuelle.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

PÉRIODE D'APPLICATION : Les résultats sont meilleurs si les mauvaises herbes sont traitées au stade de plantules. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes, mais **avant** que la culture abrite les mauvaises herbes.

PULVÉRISATEUR : Laver le réservoir et nettoyer tous les filtres, tamis et buses. Choisir des buses interchangeables qui permettent d'appliquer le volume recommandé à l'hectare. Les buses à miroir (FloodJet) sont déconseillées. Régler la hauteur de la rampe pour mouiller uniformément les mauvaises herbes. Effectuer les applications terrestres à une vitesse entre 5 et 10 km/h. S'assurer que les buses sont en bon état et qu'elles donnent toutes le même volume de pulvérisation.

MODE D'EMPLOI :

Pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricole Engineers (ASAE).

La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Pulvérisation aérienne : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification moyenne de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

ÉPANDAGE AÉRIEN (sur le blé, l'orge et l'avoine seulement) :

Instructions concernant l'épandage aérien

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef (développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Les préposés à l'application par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. Le recours à des signaleurs humains est interdit.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Respecter les mises en garde plus rigoureuses figurant sur l'étiquette lorsque les mises en garde qui s'adressent à l'opérateur antiparasitaire sont plus strictes que les recommandations générales figurant sur l'étiquette du pulvérisateur terrestre.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Makhteshim-Agan au 1-919 256-9300. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

1. Les mauvaises herbes doivent être traitées aux stades de croissance *recommandés*, alors qu'elles sont en pleine croissance. Le stade de croissance des mauvaises herbes doit être vérifié avant le traitement.
2. L'herbicide émulsifiable liquide BADGE ne doit pas être appliqué en doses *inférieures* à 20 L/ha. Pour obtenir de meilleurs résultats lorsque le feuillage de la culture est dense ou lorsque la plupart des mauvaises herbes sont la saponaire des vaches, les renouées annuelles, l'ortie royale, l'amarante à racine rouge, ou le chardon des champs, une dose de 40 L/ha est recommandée.
3. *Il ne faut pas* réduire la dose d'herbicide émulsifiable liquide BADGE de 1,25 L/ha.
4. La largeur de la bande de pulvérisation (déterminée par la largeur de la rampe et les chevauchements de pulvérisation) doit être maintenue avec précision. Faire des essais pour déterminer la largeur réelle de la bande de pulvérisation que produit *votre* aéronef. (Par exemple, la largeur réelle de la bande de pulvérisation peut être moins que la moitié de la largeur totale de la bande couverte.)
5. Les buses à jet plat en éventail ou à jet conique sont recommandées.
6. Les buses doivent être placées de façon à compenser les effets de turbulences de l'air causés par hélice et l'effet vortex créé par le bout des ailes. Les buses ne doivent pas être placées à moins de 1 m du bout des ailes.

7. L'orientation des buses (mesurée selon la direction du vol) doit être choisie pour donner la densité minimum de gouttelettes avec une couverture de pulvérisation maximum.

Dose de pulvérisation	Type de buse	Orientation des buses
20 L/ha	Jet plat en éventail	90°
	Jet conique	135°
30 L/ha	Jet plat en éventail	90° – 135°
	Jet conique	135°
40 L/ha	Jet plat en éventail	135°
	Jet conique	135° – 180°

8. Le marqueur de la bande est essentiel. (Les marqueurs automatiques ne doivent être utilisés que comme système supplémentaire.)
9. Éviter de pulvériser lorsque la température dépasse 25 °C.
10. Pulvériser seulement lorsque le vent souffle en direction contraire d'une culture sensible.
11. Ne pas pulvériser par calme plat ou lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h.

MÉLANGE : Remplir à moitié le réservoir d'eau propre. Ajouter la quantité requise d'herbicide émulsifiable liquide BADGE et bien agiter. Remplir le réservoir et agiter encore avant l'emploi.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à l'herbicide émulsifiable liquide BADGE, herbicide des groupes 4 et 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide émulsifiable liquide BADGE et à d'autres herbicides des groupes 4 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide émulsifiable liquide BADGE ou les herbicides des mêmes groupes 4 et 6 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Makhteshim-Agan of North America Inc. au 1 919 256-9300.

Zones tampons :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour les méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :				Habitats terrestres
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Toutes les cultures		1	1	1	1	4
Pulvérisation aérienne	Avoine	Voilure fixe	15	2	1	1	60
		Voilure tournante	15	1	1	1	50
	Orge et blé	Voilure fixe	20	5	1	1	60
		Voilure tournante	20	3	1	1	50

*Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Une rampe de pulvérisation équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui descend jusqu'au couvert végétal ou au sol permet de réduire la zone tampon indiquée sur l'étiquette de 70 %. Une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'écrans coniques fixés à 30 cm au-dessus du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon prescrite sur l'étiquette de 30 %.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve.

**BLÉ (dur, de printemps et d'hiver)
(sans semis de légumineuses)**

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps et le blé dur peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Le blé d'hiver peut être traité à partir du stade de 2 à 4 feuilles à l'automne ou à partir du début de la croissance jusqu'au stade de la feuille étendard au printemps.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris le canola)
Silène noctiflore
Lampourde glouteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'au stade de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.*

BLÉ (SUITE)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + MCPA

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps et le blé dur peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.

REMARQUE : MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les mises en garde et les restrictions. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, plus les mauvaises herbes suivantes.

Jusqu'au stade de 4 feuilles
Ortie royale*

Jusqu'au stade de 8 feuilles
Colza spontané (y compris le canola)

**Au-delà du stade de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plantes levées après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimées.*

BLÉ (SUITE)

**HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + AVENGE 200-C
(blé de printemps et blé dur)**

AVENGE 200-C est une marque déposée d'Amvac Chemical Corporation.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application figurant sur l'étiquette d'AVENGE 200-C.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps et le blé dur peuvent être traités à partir du stade de 2 à 6 feuilles. La folle avoine doit avoir de 3 à 5 feuilles et les dicotylédones doivent être au stade de plantules indiqué.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 3,5 à 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C **OU** 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE plus 275 g/ha de la matière active MCPA ester mélangés au réservoir avec 3,5 à 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C.

REMARQUE : Ajouter d'abord l'herbicide émulsifiable liquide BADGE au réservoir, agiter, puis ajouter AVENGE 200-C. AVENGE 200-C ne peut être appliqué que sur certaines variétés de blé de printemps et de blé dur. Se reporter à l'étiquette d'AVENGE 200-C.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul ou en mélange avec MCPA *plus* la folle avoine.

BLÉ (SUITE)

**HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE
+ HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE*
(blé de printemps et blé dur)**

*Herbicide liquide Achieve et **Turbocharge sont des marques déposées des compagnies faisant partie du groupe Zeneca.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide Achieve.
NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + l'herbicide liquide ACHIEVE doivent être effectués sur le blé de printemps à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard (toutes les feuilles y compris les talles) (stades de croissance 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la folle avoine est au stade de 1 à 6 feuilles (toutes les feuilles y compris les talles) (stades de croissance 11,20 à 14,22 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la sétaine verte (millet sauvage) est au stade de 1 à 5 feuilles (stades de croissance 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN). Se référer au schéma figurant sur l'étiquette d'herbicide liquide Achieve.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 0,5 kg/ha d'herbicide liquide Achieve. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter Turbocharge**au réservoir de pulvérisation à une concentration de 0,5 % vol/vol (c'est-à-dire 0,5 L de Turbocharge par 100 L de bouillie).

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul plus la folle avoine et la sétaine verte (millet sauvage).

REMARQUE : Les mélanges d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + l'herbicide liquide Achieve peuvent être utilisés sur tous les cultivars de blé de printemps (notamment le blé de force roux de printemps, le blé de printemps Canada Prairie, le blé tendre blanc de printemps et le blé d'utilité générale) et le blé dur.

N'appliquer ce mélange que sur le blé de printemps **SANS SEMIS DE LÉGUMINEUSES.**

BLÉ (SUITE)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + ALLY

ALLY est une marque déposée d'E.I. DuPont de Nemours et Compagnie.

REMARQUE : Se reporter à l'étiquette d'ALLY pour les mises en garde, notamment les restrictions sur le pH du sol, la rotation des cultures et le nettoyage du pulvérisateur.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps et le blé dur (sans semis d'autres cultures) peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 7,5 g/ha d'ALLY et un surfactant tel qu'exigé sur l'étiquette d'ALLY. Ajouter d'abord ALLY au volume d'eau requis dans le réservoir, agiter, puis ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour des quantités de réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie ALLY/eau au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, à la dose recommandée, plus l'ortie royale jusqu'au stade de 8 feuilles (4 paires de feuilles) et la stellaire moyenne jusqu'à 7 cm de hauteur. Le traitement à la première levée importante des mauvaises herbes lorsqu'elles sont jeunes et en pleine croissance donne de meilleurs résultats.

NE PAS APPLIQUER CE MÉLANGE EN CUVE PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

BLÉ (SUITE)

**HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + HORIZON* 240 EC + surfactant ou
HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + HORIZON W. O.**

(blé de printemps et blé dur seulement)

**Pour usage au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta,
de même que dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique**

*Horizon est une marque déposée de Syngenta.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur les étiquettes d'Horizon 240 EC et d'Horizon W. O. **NE PAS APPLIQUER LE MÉLANGE EN RÉSERVOIR D'HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + Horizon W. O. PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer à raison de 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, à la dose recommandée, plus la folle avoine et la sétairie verte (millet sauvage).

PÉRIODE D'APPLICATION (culture) : Ne pas appliquer le mélange en réservoir d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Horizon 240 EC + surfactant ou d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Horizon W. O. avant la levée de la culture. Appliquer le mélange en réservoir d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Horizon 240 EC + surfactant ou d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Horizon W. O. entre les stades de 2 feuilles et de la feuille étendard.

PÉRIODE D'APPLICATION (mauvaises herbes) :

Folle avoine : Stade de 1 à 6 feuilles sur la tige principale, avant la levée de la 4^e talle.

Sétairie verte (millet sauvage) et sétairie glauque : Stade de 1 à 5 feuilles sur la tige principale.

Pour une meilleure suppression, appliquer le mélange avant la levée de la 3^e talle et lorsque la sétairie est en pleine croissance.

DOSE D'APPLICATION AU SOL : *Pour supprimer la folle avoine et la sétairie verte (millet sauvage) :* 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 230 mL/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Horizon 240 EC + surfactant ou l'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Horizon W. O. et 0,8 % vol/vol ou 800 mL/100 L d'adjuvant Score.

ÉPANDAGE AÉRIEN : Seul le mélange en réservoir Horizon 240 EC + l'herbicide émulsifiable liquide BADGE peut être appliqué par épandage aérien. Utiliser la dose d'application indiquée ci-dessus, et respecter les instructions et les mises en garde supplémentaires pour l'épandage aérien figurant sur l'étiquette d'Horizon 240 EC.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Remplir d'abord jusqu'à moitié le réservoir de pulvérisation avec de l'eau, puis ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE. Agiter pendant 2 à 3 minutes puis ajouter l'Horizon 240 EC ou l'Horizon W. O. et agiter pendant 2 à 3 minutes. Ajouter ensuite l'adjuvant Score; agiter pendant 1 à 2 minutes. Ajouter le reste de l'eau et agiter de manière continue.

REMARQUE : Les mélanges en réservoir d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Horizon 240 EC + surfactant ou d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Horizon W. O. peuvent être utilisés sur toutes les variétés de blé de printemps et de blé dur.

BLÉ (SUITE)

**HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE
+ EVEREST*70 DF + SURFACTANT
(blé de printemps)**

**Pour usage uniquement au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta,
de même que dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique**

*Everest est une marque déposée d'Arysta Lifescience North America, LLC.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette d'Everest 70 DF. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer à raison de 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, à la dose recommandée, plus la folle avoine et la sétaire verte (millet sauvage).

PÉRIODE D'APPLICATION (culture) : Ne pas appliquer le mélange en réservoir d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Everest 70 DF avant la levée de la culture. Appliquer le mélange en réservoir d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Everest 70 DF sur le blé de printemps ayant au moins une feuille et au plus quatre feuilles sur la tige principale, en présence de deux talles (1 à 6 feuilles au total). L'application après ce stade peut entraîner des pertes de rendement à cause de la concurrence des mauvaises herbes.

PÉRIODE D'APPLICATION (mauvaises herbes) :

Folle avoine : 1 à 4 feuilles sur la tige principale, en présence de 2 talles (1 à 6 feuilles au total). Pas plus de 4 feuilles, 2 talles.

Sétaire verte (millet sauvage) : 1 à 4 feuilles sur la tige principale, en présence de 2 talles (1 à 6 feuilles au total). Pas plus de 4 feuilles, 2 talles.

DOSE D'APPLICATION :

Pour supprimer la sétaire verte (millet sauvage) : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 21,5 g/ha d'Everest 70 DF et 0,25 % vol/vol ou 0,25 L/100 L d'Agral 90 ou d'Ag-Surf.

Pour supprimer la sétaire verte (millet sauvage) et la folle avoine : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 43 g/ha d'Everest 70 DF et 0,25 % vol/vol ou 0,25 L/100 L d'Agral 90 ou d'Ag-Surf.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Remplir d'abord le réservoir de pulvérisation au tiers ou à la moitié avec de l'eau. Ajouter ensuite l'Everest 70 DF, puis l'herbicide émulsifiable liquide BADGE, le surfactant, et le reste de l'eau.

REMARQUE : Le mélange en réservoir d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Everest 70 DF peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps (notamment le blé de force roux de printemps, le blé de printemps Canada Prairie, et le blé tendre blanc de printemps).

N'appliquer ce mélange que sur le blé de printemps SANS SEMIS DE LÉGUMINEUSES. Semer les cultures suivantes 11 mois après l'application de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Everest 70 DF selon la zone de sols. ***Dans les zones de sols noirs, brun foncé et gris forestier :*** Blé de printemps, orge, canola, petits pois. On peut cultiver les petits pois l'année suivante, dans les champs où la précipitation annuelle était normale ou au-dessus de la normale (moyenne de 10 ans) pendant la saison de croissance, et lorsque le contenu de la matière organique dépasse 4 %, et le pH est inférieur à 7,5. ***Dans la zone de sol brun :*** Blé de printemps seulement.

BLÉ (SUITE)

**HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE +
HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA*75 % + surfactant
HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE +
PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA*TOSS-N-GO 75 % + surfactant
(blé dur, de printemps et d'hiver)**

*Refine Extra est une marque déposée d'E.I. du Pont de Nemours et Compagnie.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur les étiquettes d'herbicide en pâte granulée Refine Extra 75 % et de pâte granulée Refine Extra Toss-N-Go 75 %. **NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, à la dose recommandée, en plus de l'ortie royale jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles), et du stellaire moyenne jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles).

PÉRIODE D'APPLICATION (culture) :

Blé de printemps (sans semis d'autres cultures) : Appliquer à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

PÉRIODE D'APPLICATION (mauvaises herbes) : Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance mesurant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Une bonne couverture des mauvaises herbes ciblées est essentielle.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 6,7 g/ha d'herbicide en pâte granulée Refine Extra 75 % **ou** 6,7 g/ha de pâte granulée Refine Extra Toss-N-Go 75 % et d'Agral 90 **ou** d'Ag surf **ou** de Citowett Plus à raison de 2 litres par 1 000 litres de bouillie.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Ajouter d'abord l'herbicide en pâte granulée Refine Extra 75 % ou la pâte granulée Refine Extra Toss-N-Go 75 % au volume d'eau nécessaire dans le réservoir et agiter. Ensuite, ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour les quantités réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie Refine Extra/eau au volume d'eau nécessaire dans le réservoir avant d'ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE.

BLÉ (SUITE)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + PUMA*120
(blé de printemps et blé dur)
Pour usage au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta,
de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique

*Puma et Puma Super sont des marques déposées de Bayer Inc.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette de Puma 120. **NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangés en réservoir avec Puma 120 doivent être effectués sur le blé de printemps et le blé dur à partir du stade de 2 à 6 feuilles sur la tige principale plus 3 talles. Un traitement après le stade 6 feuilles du blé de printemps et du blé dur peut endommager la culture. Appliquer lorsque les graminées annuelles sont au stade de croissance de 1 à 6 feuilles.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec Puma 120 selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de Puma 120.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, plus la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage) et la sétaire glauque.

REMARQUE : Le mélange en réservoir d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + Puma 120 peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps (notamment le blé de force roux de printemps, le blé de printemps Canada Prairie, le blé blanc de printemps et le blé d'utilité générale) et le blé dur.

Ne pas traiter moins de 15 mètres des limites d'une étendue d'eau ou d'une zone marécageuse.

L'efficacité du mélange en réservoir peut diminuer en cas de pluie dans l'heure qui suit la pulvérisation.

BLÉ (SUITE)

**HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + HERBICIDE AXIAL 100 EC
(blé de printemps seulement)**

Pour usage uniquement dans les Provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix, de même que dans les régions de l'Okanagan et des terrasses de Creston en Colombie-Britannique.

AXIAL et **ADIGOR sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette de l'herbicide Axial 100 EC.
NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 50 à 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : On peut traiter le blé de printemps entre les stades de 1 feuille et de la feuille étendard, et lorsque les graminées annuelles sont au stade de croissance de 1 à 6 feuilles, avant la 4^e talle.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec l'herbicide Axial 100 EC à raison de 600 mL/ha, plus l'adjuvant Adigor à raison de 700 mL/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, plus la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'avoine spontanée, les graines de l'alpiste des canaris (*Phalaris canariensis*) spontanées et le millet commun.

REMARQUE : Le mélange d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + l'herbicide Axial 100 EC peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps. N'effectuer qu'une seule application par saison. Respecter un intervalle d'au moins 60 jours entre le traitement et la récolte pour les céréales et la paille, et de 30 jours après le traitement pour le foin, et au moins 7 jours avant de laisser paître le bétail sur les cultures traitées. Ne pas appliquer le produit si une précipitation de pluie est prévue dans l'heure suivant la pulvérisation.

BLÉ (SUITE)

BLÉ (D'HIVER)
(semis de trèfle des prés)

Pour usage en Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes seulement

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 200 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer au printemps lorsque le trèfle des prés est au stade de la première à la troisième feuille trifoliée et lorsque le blé d'hiver fournit un couvert protecteur. Le blé d'hiver peut être traité à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha

REMARQUE : Ce produit peut occasionner des dommages temporaires ou des brûlures foliaires dans des conditions de croissance difficiles, surtout s'il est appliqué pendant ou dans des conditions chaudes et humides. Ne pas appliquer si le trèfle des prés subit un stress. Éviter le chevauchement pour ne pas occasionner des dommages graves à la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul.

L'efficacité du mélange en réservoir peut diminuer en cas de pluie dans l'heure qui suit la pulvérisation.

ORGE
(sans semis de légumineuses)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'orge peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris le canola)
Silène noctiflore
Lampourde glousteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'au stade de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

ORGE (SUITE)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + MCPA

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'orge peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.

REMARQUE : Le MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les mises en garde et les restrictions. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, plus les mauvaises herbes suivantes.

Jusqu'au stade de 4 feuilles
Ortie royale*

Jusqu'au stade de 8 feuilles
Colza spontané (y compris le canola)

**Au-delà de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plants levés après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimés.*

ORGE (SUITE)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + AVENGE 200-C

AVENGE 200-C est une marque déposée d'Amvac Chemical Corporation.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette d'Avenge 200-C.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'orge peut être traitée à partir du stade de 2 à 6 feuilles. La folle avoine doit être au stade de 3 à 5 feuilles et les dicotylédones doivent être au stade de plantules.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 3,5 à 4,25 L/ha d'Avenge 200-C **OU** 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE plus 275 g/ha de MCPA ester actif mélangées au réservoir avec 3,5 à 4,25 L/ha d'Avenge 200-C.

REMARQUE : Ajouter d'abord l'herbicide émulsifiable liquide BADGE au réservoir, agiter, puis ajouter l'Avenge 200-C.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul ou mélangé avec MCPA *plus* la folle avoine.

ORGE (SUITE)

**HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE
+ HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE***

(orge de printemps seulement)

**Pour usage au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta,
de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique**

*Herbicide liquide Achieve et **Turbocharge sont des marques déposées du groupe Zeneca.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide Achieve.
NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + l'herbicide liquide Achieve doivent être effectués sur l'orge de printemps à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard (toutes les feuilles y compris les talles) (stades de croissance 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la folle avoine est au stade de 1 à 6 feuilles (toutes les feuilles y compris les talles) (stades de croissance 11,20 à 14,22 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la sétaire verte (millet sauvage) est au stade de 1 à 5 feuilles (stades de croissance 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN). Se référer au schéma figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide Achieve.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 0,5 kg/ha d'herbicide liquide Achieve. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter du Turbocharge** au réservoir de pulvérisation à une concentration de 0,5 % vol/vol (c'est-à-dire 0,5 de Turbocharge par 100 L de bouillie).

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul plus la folle avoine et la sétaire verte (millet sauvage).

REMARQUE : Les mélanges d'herbicide émulsifiable liquide BADGE + l'herbicide liquide Achieve peuvent être utilisés sur tous les cultivars d'orge à 2 et 6 rangs (orge de maltage ou d'usage général y compris les cultivars demi-nains et nus). N'appliquer ce mélange que sur les semis d'orge de printemps **SANS SEMIS DE LÉGUMINEUSES.**

ORGE (SUITE)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + ALLY

ALLY est une marque déposée d'E.I. duPont de Nemours et Compagnie.

REMARQUE : Se reporter à l'étiquette d'Ally pour les mises en garde, notamment les restrictions sur le pH du sol, la rotation des cultures et le nettoyage du pulvérisateur.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'orge (sans semis d'autres cultures) peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 7,5 g/ha d'Ally et un surfactant tel qu'exigé sur l'étiquette d'Ally. Ajouter d'abord Ally au volume d'eau requis dans le réservoir, agiter, puis ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour des quantités de réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie Ally/eau au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, à la dose recommandée, plus l'ortie royale jusqu'au stade de 8 feuilles (4 paires de feuilles) et la stellaire moyenne jusqu'à 7 cm de hauteur. Pour de meilleurs résultats, appliquer le produit sur la première levée importante de mauvaises herbes, lorsqu'elles sont jeunes et en pleine croissance. Ne pas appliquer ce mélange en cuve par épandage aérien.

ORGE (SUITE)

**HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE +
HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA 75 % + surfactant
HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE +
PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA *TOSS-N-GO 75 % + surfactant
(orge de printemps)**

Refine Extra est une marque déposée d'E.I. du Pont de Nemours et Compagnie.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations concernant le mélange, la pulvérisation et la période d'application figurant sur les étiquettes d'herbicide en pâte granulée Refine Extra 75 % et de pâte granulée Refine Extra Toss-N-Go 75 %. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, à la dose recommandée, plus l'ortie royale jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles), et du stellaire moyenne jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles).

PÉRIODE D'APPLICATION (culture) : *Orge de printemps* : Appliquer à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

PÉRIODE D'APPLICATION (mauvaises herbes) : Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance mesurant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Une bonne couverture des mauvaises herbes ciblées est essentielle.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 6,7 g/ha d'herbicide en pâte granulée Refine Extra 75 % **ou** 6,7 g/ha de pâte granulée Refine Extra Toss-N-Go 75 % et d'Agral 90 ou d'Agsurf ou de Citowett Plus à raison de 2 litres par 1 000 litres de bouillie.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Ajouter d'abord l'herbicide en pâte granulée Refine Extra 75 % ou la pâte granulée Refine Extra Toss-N-Go 75 % au volume d'eau requis dans le réservoir et agiter. Ensuite, ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour les quantités de réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie Refine Extra/eau au volume d'eau nécessaire dans le réservoir avant d'ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE.

REMARQUE : N'appliquer ce mélange que sur les semis d'orge de printemps SANS SEMIS DE LÉGUMINEUSES.

AVOINE
(sans semis de légumineuses)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'avoine peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris le canola)
Silène noctiflore
Lampourde glousteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'au stade de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

AVOINE (SUITE)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + MCPA

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'avoine peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la phase étandard.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.

REMARQUE : Le MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les mises en garde et les restrictions. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, plus les mauvaises herbes suivantes.

Jusqu'au stade de 4 feuilles
Ortie royale*

Jusqu'au stade de 8 feuilles
Colza spontané (y compris le canola)

**Au-delà de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plants levés après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimés.*

MAÏS
(fourrager et sucré)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 200 à 300 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le maïs doit être traité par une application à la volée en postlevée, à la dose recommandée, **À PARTIR DU STADE DE 4 À 6 FEUILLES**. Le maïs subira des dommages si l'application est effectuée après le stade de 6 feuilles.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

REMARQUE : Dans des conditions de croissance difficile, les feuilles peuvent être temporairement brûlées (surtout si le traitement est fait durant ou après des périodes fraîches et humides, ou chaudes et humides). Le travail du sol après l'application est déconseillé. **NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT**. Ne pas traiter le maïs par aéronef.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris le canola)
Silène noctiflore
Lampourde gloutron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'au stade de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

MAÏS (SUITE)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + ATRAZINE

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 200 à 300 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le maïs doit être traité À PARTIR DU STADE DE 4 À 6 FEUILLES. Le maïs subira des dommages si l'application est effectuée après le stade de 6 feuilles.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 1,1 à 2,25 kg/ha d'atrazine actif. Ajouter d'abord l'atrazine au réservoir, bien mélanger, puis ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE.

REMARQUE : Dans des conditions de croissance difficile, les feuilles peuvent être temporairement brûlées (surtout si le traitement est fait durant ou après des périodes fraîches et humides, ou chaudes et humides). Le travail du sol après l'application est déconseillé. **NE PAS AJOUTER D'HUILE NI DE SURFACTANT, ET NE PAS UTILISER DE FORMULATIONS D'ATRAZINE CONTENANT DE L'HUILE.** Se reporter à l'étiquette d'atrazine pour le mode d'emploi, les mises en garde et les restrictions, surtout pour les restrictions pour les cultures l'année suivante. **NE PAS TRAITER LE MAÏS PAR AÉRONEF.**

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, plus les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette d'atrazine.

SEIGLE D'AUTOMNE
(sans semis de légumineuses)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le seigle d'automne peut être traité à partir du début de la croissance jusqu'au début de la feuille étendard au printemps.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris le canola)
Silène noctiflore
Lampourde glousteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'au stade de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

LIN

(y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le lin peut être traité dès qu'il atteint 5 cm de hauteur jusqu'au début de la formation des boutons de fleurs. *Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide émulsifiable liquide BADGE lorsque le lin mesure entre 5 et 10 cm de hauteur.* Quelques feuilles peuvent subir des brûlures et la croissance peut être ralentie après le traitement.

Respecter un intervalle d'au moins 60 jours entre l'application de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE et la récolte. **Une pulvérisation le soir peut réduire les risques des dommages occasionnés au lin.**

AVERTISSEMENT : Ne pas appliquer l'herbicide sur les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress, ni par temps chaud et humide. Ne pas traiter le lin par aéronef.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Vu la nature peu compétitive du lin, traiter les mauvaises herbes en début de croissance, jusqu'à ce qu'elles atteignent le stade recommandé.

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris le canola)
Silène noctiflore
Lampourde glouteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'au stade de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

LIN (SUITE)

**HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE + SELECT
SUR LE LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)**

SELECT et AMIGO sont des marques déposées d'Arysta Lifescience Corporation.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette de Select.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 55 à 110 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le lin peut être traité lorsqu'il mesure au moins 5 cm jusqu'au début du stade bouton. Pour de meilleurs résultats, appliquer ce mélange lorsque le lin a atteint une hauteur de 5 à 10 cm et que les mauvaises herbes sont au stade plantule. Des brûlures sur le feuillage et un contrôle de la croissance de la culture peuvent se produire après le traitement. Lorsqu'on utilise ce mélange, il est important que le traitement soit fait au stade de croissance recommandé pour les mauvaises herbes, surtout lorsqu'il y a des renouées. Lorsque les dicotylédones et les graminées n'atteignent pas le stade recommandé au même moment, il faut effectuer des applications séparées.

AVERTISSEMENT : Ne pas appliquer l'herbicide sur les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress, ni par temps chaud et humide. Ne pas traiter le lin par aéronef. Ce traitement peut occasionner des brûlures sur le feuillage, ralentir la croissance et retarder la maturité de la culture.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 0,19 L/ha de Select. L'adjuvant Amigo doit être ajouté selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de Select. Ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE dans le réservoir du pulvérisateur à moitié rempli d'eau, agiter, ajouter le Select, continuer l'agitation, ajouter l'Amigo et ajouter le reste de la quantité d'eau, continuer l'agitation.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul sur le lin, plus les mauvaises herbes suivantes.

Folle avoine
Échilochloa pied-de-coq
Orge spontanée
Avoine spontanée

Sétaire jaune et verte
Blé spontané
Maïs spontané

LIN (SUITE)

**HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE +
HERBICIDE POAST ULTRA*+ surfactant
LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)**

*Poast est une marque déposée de BASF.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette de l'herbicide Poast Ultra.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Nettoyer à fond tous les filtres pour empêcher que les buses soient bouchées, surtout lorsqu'on utilise des volumes d'eau de 50 à 100 L/ha. En général, utiliser des volumes d'eau entre 50 à 100 L/ha, et une pression d'au moins 240 kPa. Pour les infestations graves de mauvaises herbes, utiliser 100 à 200 L/ha d'eau à des pressions de 275 à 425 kPa. Pour supprimer le chiendent, utiliser 100 à 200 L/ha d'eau à des pressions de 275 à 425 kPa.

AVERTISSEMENT : Ne pas appliquer l'herbicide sur les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress, ni par temps chaud et humide. Ne pas traiter le lin par aéronef. Ce traitement peut occasionner des brûlures sur le feuillage, ralentir la croissance et retarder la maturité de la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul, à la dose recommandée, ainsi que les graminées annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette de l'herbicide Poast Ultra.

PÉRIODE D'APPLICATION (culture) : Consulter l'étiquette de l'herbicide Poast Ultra.

PÉRIODE D'APPLICATION (mauvaises herbes) : Consulter l'étiquette de l'herbicide Poast Ultra.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha d'herbicide émulsifiable liquide BADGE mélangé au réservoir avec 0,32 à 0,47 L/ha d'herbicide Poast Ultra et 0,5 à 1 L/ha d'adjuvant Merge.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Remplir d'abord le réservoir de pulvérisation à la moitié avec de l'eau et démarrer l'agitation. Ajouter l'herbicide Poast Ultra. Ensuite, ajouter l'herbicide émulsifiable liquide BADGE, l'adjuvant Merge et le reste de l'eau.

GRAINE À CANARIS (*Phalaris canariensis*)
(pour la production de semences)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'alpiste des Canaries peut être traité à partir du stade de 3 à 5 feuilles.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris canola)
Silène noctiflore
Lampourde glousteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'au stade de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

SEMIS DE GRAMINÉES (sans semis de légumineuses)

REMARQUE : Graminées cultivées pour la production de semence dans l'année de l'établissement seulement.

CULTURES : Brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre géante, élyme russe, fléole des près, dactyle pelotonné, fétuque rouge, fétuque des près, vulpin des près, semis de fétuque élevée, semis de brome des près, semis de agropyre des rives, alpiste roseau.

AVERTISSEMENT : Ne pas faire paître et ne pas récolter pour un fourrage vert dans les 56 jours suivant le traitement.

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 150 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les semis de graminées peuvent être traités à partir du stade de 2 à 4 feuilles. N'effectuer qu'une seule application par saison.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris le canola)
Silène noctiflore
Lampourde gloutron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'au stade de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES
(sans semis de légumineuses)

HERBICIDE ÉMULSIFIABLE LIQUIDE BADGE UTILISÉ SEUL

CULTURE : Fléole des prés produite pour la semence

VOLUME DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 150 litres d'eau par hectare.

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer avant la montaison lors de l'année de production de semence. N'effectuer qu'un traitement par saison de croissance.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de l'herbicide émulsifiable liquide BADGE utilisé seul pour les semis de graminées.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.